



# CNAVIGNON

## Règlement Intérieur

### CERCLE DES NAGEURS D'AVIGNON

#### Article 1 : Tests / Inscriptions

L'entrée dans les diverses sections du Cercle des Nageurs d'Avignon (CNA) est subordonnée à un test d'admissibilité. Aucun candidat ne peut déroger à cette règle. Ce test, dispensé par les éducateurs du CNA, permet de répartir les candidats dans les groupes en fonction de leur niveau, de leur âge et de nos capacités d'accueil.

L'éducateur est le seul décisionnaire dans le choix d'attribution du groupe.

Le dossier d'inscription complet est à remettre au bureau du club.

L'admission aux cours ne sera acceptée qu'après réception du dossier d'inscription complet.

#### Article 2 : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration et doit être acquitté à l'inscription.

Une tarification dégressive est appliquée en cas d'inscription de plusieurs membres d'une même famille.

Aucun remboursement de cotisation n'est possible sauf pour raison médicale (justificatif du médecin) ou en cas de déménagement.

#### Article 3 : Cours / Entraînements

Les parents d'enfants mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des éducateurs en déposant leur(s) enfant(s).

De même, les parents s'engagent à venir récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure de fin du cours (et non à l'heure estimée de sa/leur sortie des vestiaires).

La responsabilité du club n'est engagée qu'entre l'heure de début et l'heure de fin des cours.

Une décharge de responsabilité est incluse dans le dossier d'inscription.

Les parents ne peuvent en aucun cas assister aux cours.



## Article 4 : Discipline

Une bonne tenue, le respect des éducateurs, des dirigeants, du personnel des piscines, des autres nageurs, du matériel et des locaux sont de règle au sein du club.

Tout manque de respect ou mauvais comportement pourra entraîner un avertissement, une mise à pied ou une exclusion définitive du nageur (sans remboursement).

Les éducateurs sportifs ont le pouvoir de sortir les enfants du bassin en cas de mauvais comportement.

Pour les nageurs engagés dans des compétitions fédérales :

- Des retards ou oublis de matériel récurrents pourront entraîner un refus de l'accès au bassin par l'entraîneur.
- Les nageurs se doivent d'être assidus aux entraînements. Un nombre significatif d'absences (non justifiées) pourra entraîner une mise à pied ou une exclusion définitive.

## Article 5 : Compétitions

Le calendrier sportif est consultable sur le site internet [www.cnavignon.fr](http://www.cnavignon.fr) dès sa publication par les instances fédérales.

Toutes les informations nécessaires au nageur et à leur famille seront communiquées par l'entraîneur.

En compétition, chaque nageur doit porter la tenue du club (maillot, T-shirt, bonnet) et devra avoir un comportement exemplaire.

Un nageur ayant accepté de participer à une compétition se doit d'honorer son engagement. En cas d'absence à une compétition, il devra IMPERATIVEMENT en informer son entraîneur le plus rapidement possible.

En cas d'absence non déclarée à une compétition ou non justifiée par un certificat médical, le club se réserve le droit facturer les coûts d'engagement et autres frais engagés (pénalités, logement, repas, ...).

## Article 6 : Divers

Des panneaux d'affichage du CNA sont présents dans chaque piscine. Toutes les informations concernant des stages, des portes ouvertes, ... y sont régulièrement affichées.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel pendant les cours. Des casiers sécurisés sont à votre disposition dans toutes les piscines.

De plus, il est vivement conseillé de marquer le matériel de votre enfant à son nom (maillot, serviette, lunettes, palmes, ...).